

ABONNEMENTS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, \$4; six mois, \$2. — Aux Etats-Unis, un an, \$5; six mois, \$2.50. — En Angleterre, un an, \$6; six mois, \$3. — En France, un an, \$12; six mois, \$6.



ANNONCES

Première insertion 8 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes \$30 par semaine...

DORION et Cia., Propriétaires-Editeurs.

Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, JEUDI MATIN, 25 FEVRIER 1864.

No. 17.

VOL. XIII.

AVIS OFFICIELS.

ARRIVÉS ET DÉPARTS DES MALLES DE MONTREAL

Montreal, 15 déc. 1863.

Table with columns for arrival and departure dates and times for various ships.

ANNONCES LEGALES.

AVIS.

NOUS soussigné avons l'honneur d'informer le public que nous venons d'ouvrir de nouveau le magasin si bien connu...

N. B.—Toutes personnes... A. Brewster sont par le présent avis notifiés de venir payer...

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que la pétition sera présentée au Parlement...

AVIS.

UNE pétition sera présentée au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir l'autorisation de maintenir tout en amendement...

AVIS.

UNE demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte pour lever tous doutes quant au pouvoir de l'exécutif et spécialement...

AVIS.

UNE demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte pour lever tous doutes quant au pouvoir de l'exécutif et spécialement...

ADRESSES.

H. N. GRENIER, PROFESSEUR DE PHOTOGRAPHIE.

M. GRENIER donnera des leçons de Photographie à sa résidence, No. 150, rue LaGauchetière, dans la cour...

A. BOISSEAU, Photographe et Peintre de Portraits, 250, —Rue Notre-Dame,—250, MONTREAL.

JOS. DUHAMEL, ATOCANT, Bureau: No. 16 et 18, Rue St-Vincent, Encyclopédie Ste-Thérèse et St-Jacques, MONTREAL.

C. O. PERRAULT, ATOCANT, 24, —Rue St. Vincent,—24, MONTREAL.

HERCULE BERNARD, ATOCANT, BUREAU: 126, —RUE NOTRE-DAME,—126, MONTREAL.

MÉDÉRIC LANCOIT, ATOCANT, A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST-JACQUES. M. Lancoit entra la Cour à St-Jean, 4 juillet 1862.

DR. BARCELO, COIN DES RUES DORCHESTER ET AMHERST. Consultation à toute heure. (Gratuit pour les pauvres). MONTREAL, le 15 déc 1863.

DR. MATHIEU, Dentiste, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT, Au-dessus du magasin de M. Desjardis, (ancienne maison Boivin) EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE. 18 avril 1863.

DR. JOURDAIN, Dentiste, 125, —RUE CRAIG,—125, (COIN DE LA RUE COFFÉ). 3 mai.

DR. TRESTLER, DENTISTE—CANADIEN—FRANÇAIS, de la rue St-Laurent, Haut Coin de la petite rue St-Jacques, MONTREAL.

ANT. BAZINET, CHAPELIER ET MANCHONNIER EN ORS ET EN D'ÉTAL. Coin des RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT. Vis-à-vis le Palais de Justice. MONTREAL.

Toutes Pelletteries Nettoyées et Réparées. 21 janvier 1864.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE. CAPITAL: \$2,000,000 ET UN GRAND FONDS DE RÉSERVE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que M. J. L. BAULT, de cette ville, est autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie. HAVILLAND L. ROUTH, Agent. 15 oct.

Departement du Feu. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâti-mens et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Departement sur la Vie. Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie. Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

CHARBON! CHARBON! J. G. BEARD ET CIE, Marchands de CHARBON FER. TERRE A FEU BRUQUES A FEU ETC, ETC, ETC. Ont toujours en mains un grand assortiment de toutes espèces de charbon, tel que LEHIGH LACKAWANA PITTSBURGH NEWCASTLE CHARBON ANGLAIS CHARBON ECOSSEIS CHARBON DE FORGE CHARBON A VAPEUR ETC, ETC, ETC. Notre magasin de dépôt se trouve au coin des Rues Wellington et McGill. 13 fév.

La France au Mexique.

Voici le discours que le Ministre d'Etat, M. Rouher, a prononcé au corps législatif en France sur l'expédition du Mexique:

M. ROUHER, ministre d'Etat.—Je ne sais pas ce que l'on a pu déterminer l'honorable M. Jules Favre à rappeler en terminant certaines pages douloureuses de notre histoire. Il y a eu à un rapprochement oratoire sans vérité et auquel je ne crois pas devoir répondre.

Les griefs de nos nationaux d'abord: l'honorable M. Jules Favre a dit que l'expédition avait eu pour motif des avances et des spoliations dont le motif était responsable, elles avaient été le fait des gouvernements antérieurs. Cela n'est pas exact: nos griefs étaient particulièrement spéciaux au gouvernement de Juárez. Juárez est entré au Mexique à la fin de novembre 1858. La France l'a-t-elle vu arriver au pouvoir avec une quinzaine? Nullement. M. de Saligny a reconnu le gouvernement et s'est mis en rapport avec M. Zarco, ministre des finances, et il a cherché à régler les indemnités.

Dans cette première phase de son administration, Juárez a paru vouloir suivre une ligne modérée et raisonnable; il a traité avec nous, mais peu de temps après, il refusait de présenter le traité d'approvisionnement au Congrès; le gouvernement mexicain se laissa bientôt entraîner à tous les excès de l'impulsion: il expulsa le ministre d'Espagne, le ministre de l'Equateur, le nonce du pape; il y ajouta le refus d'accueillir le candidat mexicain pour le Congrès, et les assassinats restèrent impunis; enfin le Congrès suspendit l'exécution de toutes les conventions étrangères.

Le moment n'était-il pas venu de se plaindre de ces griefs criés? Quand les conventions étaient déchirées, quand la sécurité de nos nationaux était compromise, quand l'assassinat s'exerçait en plein jour, fallait-il rester impassible et silencieux? L'honorable M. Thiers s'est montré très doux, très résigné en parlant de ces spoliations et de ces crimes; il a semblé croire que vis-à-vis de certaines puissances étrangères, l'indifférence valait mieux que la résolution, il préfère le langage que M. Thiers en 1844 tenait aux ministres d'alors:

Maintenant, disait-il, je pose la question en ces termes: le traité n'est pas exécuté avec loyauté; je vous somme de faire exécuter le traité avec loyauté; je vous somme de venir au secours des Français que sont les moyens. La France ne peut recevoir que l'agréable d'un traité et de la vie de ses nationaux. (Très bien! très bien.)

En Mexico, la France n'a pas reculé; elle a été soldate de l'Angleterre et de l'Espagne, les griefs étaient communs, la réparation concertée; trois grandes nations ont pu se réunir dans cette grande expédition et on veut nous dire que les griefs n'étaient pas légitimes et que c'était une réparation sans commune mesure à l'honneur national. (C'est vrai.)

Cet accord des trois puissances prouve que la mesure était comble, il donne le plus éclatant démenti à toutes ces accusations sur le caractère et le but de l'expédition. (Très bien! très bien.)

Allons plus loin: la Convention de 1861 a été diversement appréciée; l'honorable M. Thiers a dit que c'était une convention sans cesse de réticences, d'ombres, d'arrière-pensées. L'honorable M. Berryer a tenu le même langage et tout à l'heure l'honorable M. Jules Favre trouvait au contraire, la convention parfaitement claire, et disait qu'elle avait été faite, non pas pour la réparation des griefs, mais pour placer un archevêque sur le trône. Ces deux assertions sont également exagérées. Voici la vérité:

À la fin d'octobre 1861, nous nous sommes réunis pour assurer la réparation de nos griefs et la protection efficace de nos nationaux au Mexique. Quels moyens fallait-il employer? Nous avons considéré que l'occupation des ports littoraux serait un moyen de réparation; mais il fut écarté, il fut écarté, et nous décidâmes que nous recourrions à des mesures plus efficaces, et que les généraux commandant l'expédition pourraient seuls le juger nécessaire, après le succès du Mexique.

Ainsi, dès le premier jour, tout est très-net, et l'éventualité de la marche sur Mexico était prévue et admise dans la convention du 31 octobre.

Et puis, par cela seul que cette éventualité était admise, il fut reconnu qu'il serait alors impossible de traiter avec Juárez et il fallut donc, non pas pour la réparation des griefs, mais pour établir un gouvernement nouveau.

Qu'a-t-on dit à ce sujet? A-t-on dissimulé quelque chose? C'est expliqué, sur ce point que c'est la plus grande franchise. Toute prétention particulière fut mise de côté par les puissances contractantes, et il fut résolu qu'on laisserait au pays le soin de se donner un gouvernement dont la base serait la volonté nationale.

Nous avons eu bien des guerres, nous avons fait bien des conventions, bien des alliances, je défie qu'on en trouve une seule qui prévienne une pareille éventualité. L'éventualité, la nécessité, peut-être, d'aller à Mexico était admise, l'impossibilité de traiter avec Juárez en déclinant, nécessairement il était naturel que la pensée se portât sur l'éventualité d'un nouveau gouvernement au Mexique.

Cela n'est pas exact. (Bruit.) M. LE MINISTRE D'ETAT.—Je consens à ce que l'honorable M. Thiers formule son objection. (non, non, parlez.) Je suis prêt à lui démontrer que ce que je dis est parfaitement exact.

M. THIER'S.—Je suis prêt à vous démontrer le contraire. FLEURY VOIS.—N'interrompez pas! M. THIER'S.—Il n'y a que l'opposition qui puisse parler sans être interrompue.

M. ROQUES SALAZAR.—M. Thiers a parlé deux fois sur la question; il doit être permis de lui répondre.

M. LE MINISTRE D'ETAT.—Je reviens sur ce que j'avais l'honneur de dire à la Chambre, et je répète que le but de la convention était nettement indiqué et pouvait se résumer en ces mots: réparations de nos griefs et protection de nos nationaux. Le moyen était indiqué, c'est la convention; les généraux de l'expédition pouvaient aller jusqu'à Mexico, s'ils le jugeaient nécessaire, il était admis qu'il devenait dès lors impossible de traiter avec Juárez, et, comme conséquence, qu'il fallait se former au Mexique un gouvernement nouveau.

On s'est demandé comment se constituerait ce gouvernement? La France a répondu: par le suffrage universel, par la volonté nationale, qui est le principe de notre propre gouvernement. Les prévisions furent poussées plus loin. On se demanda quelle pourrait être la forme de ce gouvernement nouveau. Il fut répondu que si la nation mexicaine voulait conserver la forme républicaine, elle serait respectée; mais, si elle se laissait de révolutions qui avaient produit que le monarchisme, elle serait respectée à la forme monarchique, elle serait respectée que nous y serions opposés.

Il fut demandé encore quel pouvait être le sens opposé à exécuter sur le trône nouveau.

L'Empereur déclara nettement, hautement, que ce ne serait aucun des princes de la famille impériale. Il avait l'exemple du passé devant lui, et à cette décision contribuaient peut-être quelques souvenirs de cette Espagne dont l'honorable M. Jules Favre parlait il n'y a qu'un instant.

Les membres de la famille impériale de France étant exclus, on regarda autour de soi et l'attention se porta sur un membre de cette maison de Bourbon que nous avions récemment combattu sur les champs de bataille, et l'Empereur jugea qu'il était de bon goût d'admettre un pareil choix. Il fut déclaré que la France ne s'y opposerait pas. Voilà la vérité. Il n'y a ni mensonges, ni sous-entendus, ni arrière-pensées. L'Espagne avait-elle montré le désir de voir le trône du Mexique donné à un prince de la maison de Bourbon, dans l'espoir de renouer ainsi d'anciennes traditions? Les pièces officielles vont répondre.

J'appellerai d'abord l'attention de la Chambre sur une pièce déjà citée, la dépêche adressée, le 11 octobre 1861, à M. le comte de Flabaut, notre ambassadeur à Londres.

M. le comte de Flabaut, notre ambassadeur à Londres, nous a écrit, le 15 octobre 1861, M. le ministre des affaires étrangères écrivait à M. l'ambassadeur de France à Madrid, lui envoyait copie de sa dépêche à M. le Ministre, y ajoutait le résultat d'une conversation qu'il avait eue avec M. de Mon et dans laquelle il lui avait déclaré qu'en cas de création d'une monarchie au Mexique, la France acceptait l'archiduc d'Autriche, écartant ainsi d'une manière absolue toute candidature d'un prince de la maison de Bourbon.

Le 25 novembre, les mêmes déclarations étaient répétées de la façon la plus positive. Et c'est donc, je le demande, une convention rigoureuse qui avait été donnée par Juárez et lui-même? C'est au contraire aussi claire que possible.

L'honorable M. Thiers a critiqué la conduite tenue par le plénipotentiaire français à Vera-Cruz. Il a fourni quelques détails, il a cité quelques particularités que le gouvernement doit relever.

À quelle époque sommes nous arrivés à la Vera-Cruz? En même temps que le général Prim et l'amiral Jurien de la Gravière; et si quelques troupes espagnoles, parties de la Havane, sont arrivées d'abord, elles ont été envoyées par l'ordre d'un général qui n'était pas le général Prim. Nous étions à la Vera-Cruz, le 6 janvier, et le 10, le comte de Reus et l'amiral Jurien de la Gravière, pour se conformer à leurs instructions, ont envoyé le général Prim à la Vera-Cruz, pour de notifier un ultimatum au gouvernement de M. Juárez. L'ultimatum a été notifié.

M. Thiers a dit que l'une des parties de cet ultimatum était exagérée. Nous réclamions 12 millions de piastres pour trente ans d'avances et de pillage, alors que l'Angleterre réclamait 16 millions de piastres. Nous parlions de la créance de Juárez, non de la dette de Juárez, mais pour laisser dans les mains des porteurs de bonnet la libre circulation des bons qui pouvaient être présentés à la douane.

D'ailleurs, l'ultimatum n'a-t-il été examiné par Juárez? Il n'a été examiné que par le général Prim. Non. Il a répondu par un refus absolu, et les officiers que nous avions envoyés sont revenus porteurs de ce refus catégorique. Voilà la vérité. M. Thiers dit qu'il fallait marcher sur Mexico. M. Thiers dit: On ne le pouvait pas, parce que la saisie-arrêt mise sur les douanes suffisait. On ne le pouvait pas, car les moyens de transport manquaient.

Messieurs, ce moyen de saisie-arrêt sur les produits des douanes est ancien; mais, malheureusement, jusqu'à il n'a pas réussi. On invoquait ce moyen contre l'illustre prédécesseur de M. Thiers, et il n'a pas réussi. C'est la tâche. (Vif mouvement d'approbation.) Il répondit en citant les déclarations de Chambres syndicales et des Chambres de commerce. Que portait ce démenti? « Si vous faites une expédition pour aller saisir les douanes à la Vera-Cruz et à Tampico, ce n'est pas la peine, car, le lendemain du départ de votre flotte, on continuerait à assaillir nos douanes. Allez sur Mexico, ou ne faites rien. »

M. LE MINISTRE D'ETAT.—Je consens à ce que l'honorable M. Thiers formule son objection. (non, non, parlez.) Je suis prêt à lui démontrer que ce que je dis est parfaitement exact.

M. THIER'S.—Je suis prêt à vous démontrer le contraire. FLEURY VOIS.—N'interrompez pas! M. THIER'S.—Il n'y a que l'opposition qui puisse parler sans être interrompue.

M. ROQUES SALAZAR.—M. Thiers a parlé deux fois sur la question; il doit être permis de lui répondre.

M. LE MINISTRE D'ETAT.—Je reviens sur ce que j'avais l'honneur de dire à la Chambre, et je répète que le but de la convention était nettement indiqué et pouvait se résumer en ces mots: réparations de nos griefs et protection de nos nationaux. Le moyen était indiqué, c'est la convention; les généraux de l'expédition pouvaient aller jusqu'à Mexico, s'ils le jugeaient nécessaire, il était admis qu'il devenait dès lors impossible de traiter avec Juárez, et, comme conséquence, qu'il fallait se former au Mexique un gouvernement nouveau.

On s'est demandé comment se constituerait ce gouvernement? La France a répondu: par le suffrage universel, par la volonté nationale, qui est le principe de notre propre gouvernement. Les prévisions furent poussées plus loin. On se demanda quelle pourrait être la forme de ce gouvernement nouveau. Il fut répondu que si la nation mexicaine voulait conserver la forme républicaine, elle serait respectée; mais, si elle se laissait de révolutions qui avaient produit que le monarchisme, elle serait respectée à la forme monarchique, elle serait respectée que nous y serions opposés.

Il fut demandé encore quel pouvait être le sens opposé à exécuter sur le trône nouveau.

L'Empereur déclara nettement, hautement, que ce ne serait aucun des princes de la famille impériale. Il avait l'exemple du passé devant lui, et à cette décision contribuaient peut-être quelques souvenirs de cette Espagne dont l'honorable M. Jules Favre parlait il n'y a qu'un instant.

Les membres de la famille impériale de France étant exclus, on regarda autour de soi et l'attention se porta sur un membre de cette maison de Bourbon que nous avions récemment combattu sur les champs de bataille, et l'Empereur jugea qu'il était de bon goût d'admettre un pareil choix. Il fut déclaré que la France ne s'y opposerait pas. Voilà la vérité. Il n'y a ni mensonges, ni sous-entendus, ni arrière-pensées. L'Espagne avait-elle montré le désir de voir le trône du Mexique donné à un prince de la maison de Bourbon, dans l'espoir de renouer ainsi d'anciennes traditions? Les pièces officielles vont répondre.

J'appellerai d'abord l'attention de la Chambre sur une pièce déjà citée, la dépêche adressée, le 11 octobre 1861, à M. le comte de Flabaut, notre ambassadeur à Londres.

M. le comte de Flabaut, notre ambassadeur à Londres, nous a écrit, le 15 octobre 1861, M. le ministre des affaires étrangères écrivait à M. l'ambassadeur de France à Madrid, lui envoyait copie de sa dépêche à M. le Ministre, y ajoutait le résultat d'une conversation qu'il avait eue avec M. de Mon et dans laquelle il lui avait déclaré qu'en cas de création d'une monarchie au Mexique, la France acceptait l'archiduc d'Autriche, écartant ainsi d'une manière absolue toute candidature d'un prince de la maison de Bourbon.

Le 25 novembre, les mêmes déclarations étaient répétées de la façon la plus positive. Et c'est donc, je le demande, une convention rigoureuse qui avait été donnée par Juárez et lui-même? C'est au contraire aussi claire que possible.

L'honorable M. Thiers a critiqué la conduite tenue par le plénipotentiaire français à Vera-Cruz. Il a fourni quelques détails, il a cité quelques particularités que le gouvernement doit relever.

À quelle époque sommes nous arrivés à la Vera-Cruz? En même temps que le général Prim et l'amiral Jurien de la Gravière; et si quelques troupes espagnoles, parties de la Havane, sont arrivées d'abord, elles ont été envoyées par l'ordre d'un général qui n'était pas le général Prim. Nous étions à la Vera-Cruz, le 6 janvier, et le 10, le comte de Reus et l'amiral Jurien de la Gravière, pour se conformer à leurs instructions, ont envoyé le général Prim à la Vera-Cruz, pour de notifier un ultimatum au gouvernement de M. Juárez. L'ultimatum a été notifié.

M. Thiers a dit que l'une des parties de cet ultimatum était exagérée. Nous réclamions 12 millions de piastres pour trente ans d'avances et de pillage, alors que l'Angleterre réclamait 16 millions de piastres. Nous parlions de la créance de Juárez, non de la dette de Juárez, mais pour laisser dans les mains des porteurs de bonnet la libre circulation des bons qui pouvaient être présentés à la douane.

D'ailleurs, l'ultimatum n'a-t-il été examiné par Juárez? Il n'a été examiné que par le général Prim. Non. Il a répondu par un refus absolu, et les officiers que nous avions envoyés sont revenus porteurs de ce refus catégorique. Voilà la vérité. M. Thiers dit qu'il fallait marcher sur Mexico. M. Thiers dit: On ne le pouvait pas, parce que la saisie-arrêt mise sur les douanes suffisait. On ne le pouvait pas, car les moyens de transport manquaient.

Messieurs, ce moyen de saisie-arrêt sur les produits des douanes est ancien; mais, malheureusement, jusqu'à il n'a pas réussi. On invoquait ce moyen contre l'illustre prédécesseur de M. Thiers, et il n'a pas réussi. C'est la tâche. (Vif mouvement d'approbation.) Il répondit en citant les déclarations de Chambres syndicales et des Chambres de commerce. Que portait ce démenti? « Si vous faites une expédition pour aller saisir les douanes à la Vera-Cruz et à Tampico, ce n'est pas la peine, car, le lendemain du départ de votre flotte, on continuerait à assaillir nos douanes. Allez sur Mexico, ou ne faites rien. »

M. LE MINISTRE D'ETAT.—Je consens à ce que l'honorable M. Thiers formule son objection. (non, non, parlez.) Je suis prêt à lui démontrer que ce que je dis est parfaitement exact.

M. THIER'S.—Je suis prêt à vous démontrer le contraire. FLEURY VOIS.—N'interrompez pas! M. THIER'S.—Il n'y a que l'opposition qui puisse parler sans être interrompue.

M. ROQUES SALAZAR.—M. Thiers a parlé deux fois sur la question; il doit être permis de lui répondre.

M. LE MINISTRE D'ETAT.—Je reviens sur ce que j'avais l'honneur de dire à la Chambre, et je répète que le but de la convention était nettement indiqué et pouvait se résumer en ces mots: réparations de nos griefs et protection de nos nationaux. Le moyen était indiqué, c'est la convention; les généraux de l'expédition pouvaient aller jusqu'à Mexico, s'ils le jugeaient nécessaire, il était admis qu'il devenait dès lors impossible de traiter avec Juárez, et, comme conséquence, qu'il fallait se former au Mexique un gouvernement nouveau.

On s'est demandé comment se constituerait ce gouvernement? La France a répondu: par le suffrage universel, par la volonté nationale, qui est le principe de notre propre gouvernement. Les prévisions furent poussées plus loin. On se demanda quelle pourrait être la forme de ce gouvernement nouveau. Il fut répondu que si la nation mexicaine voulait conserver la forme républicaine, elle serait respectée; mais, si elle se laissait de révolutions qui avaient produit que le monarchisme, elle serait respectée à la forme monarchique, elle serait respectée que nous y serions opposés.

Il fut demandé encore quel pouvait être le sens opposé à exécuter sur le trône nouveau.

HOSPICE STE.-BATHILDE

Rue Vitré, No. 46.

CET Hospice, spécialement établi pour les malades des femmes, avec salles privées pour les accouchées, est actuellement ouvert sous le contrôle médical de J.-B. Currier, M. D., J. G. Bibaud, M. D., J. Emery-Coderre, M. D., T. E. d'Orléans, M. D., et H. Pelletier, M. D.

A VENDRE A BATIR 42 LOTS A BATIR Situés dans le village St-Jean-Baptiste, dont 15 sur la rue George-Hypolite, 17 sur la rue St-Dominique, 5 sur la rue des Tanneries, et 5 sur la rue Marie-Anne.

LES soussignés, (seuls Agents pour le District de Chambly) ont l'honneur d'informer les Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

POELES!! POELES!! AGENCE DU "CANADIAN STOVE WORK" J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poeles de toutes sortes: POELES A CHARBON POELES A BOIS POELES DE CUISINE POELES DE COULOIRS POELES DE CHAMBRE POELES DE BUREAU ETC, ETC, ETC.

LES meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

Grande Rue St-Jacques CHARBON! CHARBON! J. G. BEARD ET CIE, Marchands de CHARBON FER. TERRE A FEU BRUQUES A FEU ETC, ETC, ETC.

Ont toujours en mains un grand assortiment de toutes espèces de charbon, tel que LEHIGH LACKAWANA PITTSBURGH NEWCASTLE CHARBON ANGLAIS CHARBON ECOSSEIS CHARBON DE FORGE CHARBON A VAPEUR ETC, ETC, ETC.

Notre magasin de dépôt se trouve au coin des Rues Wellington et McGill. 13 fév.

LES soussignés, (seuls Agents pour le District de Chambly) ont l'honneur d'informer les Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

POELES!! POELES!! AGENCE DU "CANADIAN STOVE WORK" J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poeles de toutes sortes: POELES A CHARBON POELES A BOIS POELES DE CUISINE POELES DE COULOIRS POELES DE CHAMBRE POELES DE BUREAU ETC, ETC, ETC.

LES meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

Grande Rue St-Jacques CHARBON! CHARBON! J. G. BEARD ET CIE, Marchands de CHARBON FER. TERRE A FEU BRUQUES A FEU ETC, ETC, ETC.

Ont toujours en mains un grand assortiment de toutes espèces de charbon, tel que LEHIGH LACKAWANA PITTSBURGH NEWCASTLE CHARBON ANGLAIS CHARBON ECOSSEIS CHARBON DE FORGE CHARBON A VAPEUR ETC, ETC, ETC.

Notre magasin de dépôt se trouve au coin des Rues Wellington et McGill. 13 fév.

LES soussignés, (seuls Agents pour le District de Chambly) ont l'honneur d'informer les Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

POELES!! POELES!! AGENCE DU "CANADIAN STOVE WORK" J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poeles de toutes sortes: POELES A CHARBON POELES A BOIS POELES DE CUISINE POELES DE COULOIRS POELES DE CHAMBRE POELES DE BUREAU ETC, ETC, ETC.

LES meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

LES soussignés, (seuls Agents pour le District de Chambly) ont l'honneur d'informer les Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

POELES!! POELES!! AGENCE DU "CANADIAN STOVE WORK" J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poeles de toutes sortes: POELES A CHARBON POELES A BOIS POELES DE CUISINE POELES DE COULOIRS POELES DE CHAMBRE POELES DE BUREAU ETC, ETC, ETC.

LES meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

Grande Rue St-Jacques CHARBON! CHARBON! J. G. BEARD ET CIE, Marchands de CHARBON FER. TERRE A FEU BRUQUES A FEU ETC, ETC, ETC.

Ont toujours en mains un grand assortiment de toutes espèces de charbon, tel que LEHIGH LACKAWANA PITTSBURGH NEWCASTLE CHARBON ANGLAIS CHARBON ECOSSEIS CHARBON DE FORGE CHARBON A VAPEUR ETC, ETC, ETC.

Notre magasin de dépôt se trouve au coin des Rues Wellington et McGill. 13 fév.

LES soussignés, (seuls Agents pour le District de Chambly) ont l'honneur d'informer les Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

POELES!! POELES!! AGENCE DU "CANADIAN STOVE WORK" J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poeles de toutes sortes: POELES A CHARBON POELES A BOIS POELES DE CUISINE POELES DE COULOIRS POELES DE CHAMBRE POELES DE BUREAU ETC, ETC, ETC.

LES meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

Grande Rue St-Jacques CHARBON! CHARBON! J. G. BEARD ET CIE, Marchands de CHARBON FER. TERRE A FEU BRUQUES A FEU ETC, ETC, ETC.

Ont toujours en mains un grand assortiment de toutes espèces de charbon, tel que LEHIGH LACKAWANA PITTSBURGH NEWCASTLE CHARBON ANGLAIS CHARBON ECOSSEIS CHARBON DE FORGE CHARBON A VAPEUR ETC, ETC, ETC.

Notre magasin de dépôt se trouve au coin des Rues Wellington et McGill. 13 fév.

LES soussignés, (seuls Agents pour le District de Chambly) ont l'honneur d'informer les Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

POELES!! POELES!! AGENCE DU "CANADIAN STOVE WORK" J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poeles de toutes sortes: POELES A CHARBON POELES A BOIS POELES DE CUISINE POELES DE COULOIRS POELES DE CHAMBRE POELES DE BUREAU ETC, ETC, ETC.

LES meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

Grande Rue St-Jacques CHARBON! CHARBON! J. G. BEARD ET CIE, Marchands de CHARBON FER. TERRE A FEU BRUQUES A FEU ETC, ETC, ETC.

Il avait réuni trente mille hommes. Mexico se défendait avec opiniâtreté, et nos armées allaient subir un nouvel échec. Toutes ces prévisions troublèrent mon esprit, lorsqu'un matin, un télégramme de France m'apporta la nouvelle de la reddition de Mexico. Oh! messieurs, on ne connaît pas la grandeur de ce pays quand on le voit admiré à l'étranger. (Applaudissements.)

Enfin! je dis que cette pensée de poursuivre au Mexique la réparation de nos griefs et de laisser au pays le soin de faire son œuvre, lorsque les nations seront étonnées, lorsque le souvenir des questions d'argent aura disparu dans le résultat général de la prospérité publique, cette pensée sera reconnue grande, et si, plus tard, quelque jour les yeux sur nos déficits vieillards et sur nos querelles amanties, si l'on prend la plume de l'historien, il dira: celui-ci fut un homme de génie, qui, à travers les résistances, les obstacles et les défilés, eut le courage d'ouvrir des ressources de prospérité nouvelles à la nation dont il eût le ciel (Applaudissements.)

Il eut le sentiment d'une grande situation politique en comprenant qu'il n'est pas un intérêt qui ne soit l'objet de la sollicitude de la France. Oh! cette page sera glorieuse et l'écrivain qui la tracera dira: Les expéditions lointaines, commencées pour la réparation de notre honneur se sont terminées par le triomphe de nos intérêts. (Applaudissements prolongés.)

M. le ministre reçoit les félicitations d'un grand nombre de membres.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — On exécute à ces ateliers toute espèce d'ouvrages de ville, tels que LIVRES, PANPHILES, etc., sur caractères neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montréal, 25 février 1864.

A nos lecteurs.

Nous commencerons, samedi prochain, à publier des correspondances littéraires qui nous seront envoyées de Québec.

Navfrage du "Bohemian."

Le télégramme nous transmettait, mardi matin, la triste nouvelle que le *Bohemian*, l'un des vaisseaux de la compagnie des vapeurs océaniques de Montréal, avait sombré à deux heures du soir, la veille, à environ deux milles des côtes avoisinant Portland. Le *Bohemian* est le huitième vaisseau ainsi perdu par cette compagnie, qui ne compte que sept années d'existence. Cette compagnie s'est acquise, en retour de tous les désastres maritimes qui lui sont échus, une réputation d'inertie et d'improvisation peu enviable. On lui reproche aussi de léser, lorsqu'il s'agit de choisir ses officiers et surtout ses équipages; elle engage des officiers inexpérimentés et des équipages de troisième ordre parce qu'ils lui coûtent moins chers.

En l'absence d'informations exactes sur les causes et les circonstances qui ont amené la perte du *Bohemian* et la mort de plusieurs de ses passagers, on se rend compte de la douleur à cette catastrophe des causes analoges à celles qui ont déjà jeté tant de désordre sur cette compagnie. Nous attendons, cependant, de plus amples informations sur ce lugubre drame maritime avant d'en faire raporter toute la terrible responsabilité sur la compagnie. Mais cette responsabilité s'accroît d'autant plus que le naufrage a eu lieu au abord d'un de ses ports dont l'entrée est réputée facile et sûre.

PREMIÈRE DÉPÊCHE.

Le *Bohemian* a frappé, hier soir, vers 9 heures, sur les rochers Aulden. Il a tourné immédiatement sa proue vers le rivage et, à deux heures de l'après-midi, il a sombré, à peu près. A l'eau haute, le pont se trouve submergé. Le vaisseau avait à son bord 19 passagers de cabine et 199 d'entrepont. Tous les passagers de cabine sont sauvés. Quelques-uns des passagers d'entrepont sont perdus. Les mâles sont perdus. Il n'y a probablement pas plus de 15 ou 20 passagers d'entrepont de perdus. La nuit se passe à deux milles du rivage.

SECONDE DÉPÊCHE.

Cette seconde dépêche est signée Berry et est envoyée à la presse associée de New-York; elle donne le contenu du registre où se trouvaient inscrits les noms de tous les passagers. Par cette liste le nombre des passagers de cabine se trouve être de 19 et celui des passagers d'entrepont de 209. Nous omettons ces noms et nous traduisons le reste de la dépêche.

PORTLAND, 23 février 1864.

Le capitaine Borland, du *Bohemian*, est arrivé à 10 heures ce matin. Il rapporte que le vaisseau est sombré dans 24 pieds d'eau, près de Broad Cove. Le haut pont, à l'eau basse, sort de l'eau de deux pieds à l'un de ses bords, et est à sept pieds au-dessous du niveau de la mer à l'autre. Le capitaine espère que le vaisseau ne se démembrera pas si le temps se tient au large. Pour retirer la cargaison du vaisseau il faut, après avoir mis à flot, l'employer dans un endroit peu profond, et employer des plongeurs à cette besogne. Le temps est nuageux et brumeux.

Trois sacs de la malle ont été sauvés. On pense que peu de passagers se sont noyés à part ceux qui se trouvaient dans la chaloupe qui a été submergée. Quelques-uns des chauffeurs ont probablement péri. Le *Bohemian* a été construit en 1859 et jaugeait 2,189 tonneaux, registre anglais, et était un vaisseau de première classe.

L'un des passagers sauvés dans la chaloupe No. 5, dit qu'il était sur le pont, lorsque l'accident est survenu. Le vapeur passa la bouée que ce passager prit pour une chaloupe de pilote. Immédiatement après, le vapeur frappa, les chaînes de sauvetage furent heureusement mises à l'eau, à l'exception de la chaloupe No. 2, qui fut submergée. La chaloupe No. 5, prit à son bord autant de passagers qu'elle en pouvait contenir, et là recueillir plusieurs personnes qui s'étaient jetées à l'eau. Ne pouvant attirer à terre, à la côte, elle fut dirigée sur le port. Elle contenait en grande partie les passagers de cabine, et quelques passagers d'entrepont. Les trois sacs de la malle qui sont sauvés sont: Glasgow pour New-York; Glasgow pour la Californie, et un sac de journaux pour Boston. La dépêche destinée à la presse associée n'a pas été sauvée.

L'équipage comptait 99 hommes, avec 218 passagers dont une somme de 317 personnes que portait le vaisseau. On évalue à 295 le nombre de personnes sauvées par les chaloupes, cela laisse 19 êtres humains, soit selon toutes les probabilités, sont perdus. L'équipage a presque tout échappé.

pe. On suppose que le lampadaire et le garde-magasin des ingénieurs sont noyés. Tout le reste de l'équipage est sauvé.

J'apprends de James Scott, le 21 officier, que tous les officiers étaient sur le pont lors que le vaisseau frappa. Il était 8 heures et 5 minutes et l'on était à réveiller le quart. Des ordres furent donnés pour mettre les chaînes sur la mer, et le vaisseau fut aussitôt dirigé sur la côte. Quelques temps après il sombré dans quatre brasses d'eau.

Les chaînes no. 1 sous le commandement du lieutenant, et deux fois le voyage à terre; suivant à son premier, 80 et à son second, quelques-uns environ 70 personnes. Comme il a déjà été dit, le no. 2 fut submergé. Le no. 3 transporta environ 94 passagers à Broad Cove. Le no. 4, sous les ordres du 1er et du 2e officier, en sauva 25. Le no. 5, sous les ordres du 4e officier, en amena 29 au large de Portland. Ces chiffres comprennent les passagers et l'équipage de ces divers bateaux.

TROISIÈME DÉPÊCHE.

Portland, le 23 février. Le capitaine Borland se croyait à 4 milles de la position où il se trouvait. Le brouillard lui probablement induit en erreur sur la véritable position des lumières. Il voulait se procurer un pilote et avait lancé, pendant une demi-heure, des pièces d'artifice et avait allumé ses lumières blanches comme signaux. Le vaisseau marchait, lors de l'accident, à une vitesse d'un mille et demi à l'heure. Une demi-heure avant qu'il frappa, la sonde avait été lancée et donnait 40 brasses d'eau sur un fond vaseux.

Les citoyens de Portland et les autorités civiles prennent les mesures nécessaires pour donner aux passagers, au fur et à mesure qu'ils arrivent au Cap Elizabeth tout le confort désirable. Tous les secours possibles ont été donnés par les employés de l'*Ocean House* et par les habitants des environs.

DÉPÊCHE DU SOIR.

Portland, 23 février. On ne peut encore préciser le nombre des victimes. D'après les rapports des passagers, 18 personnes, dont on connaît les noms, seraient perdus. Elles étaient des résidents de New-York, Brooklyn et Boston. Un grand nombre de travailleurs ont été engagés pour relever du vaisseau naufragé les marchandises et les malles. Trente-trois sacs de malles ont été sauvés, on les répartit ainsi: 10 pour Montréal; 3 pour Hamilton; 6 pour Toronto; 1 pour Québec; 1 pour Kingston; 1 pour Portland; 3 pour Chicago; 1 pour Détroit; 2 pour Boston et 2 pour New-York. Ces sacs étaient tous sur le pont, prêts à être livrés aux conducteurs et avaient été éparpillés par le rascas. Le vaisseau est dans la même position qu'il occupait ce matin. Les citoyens de Portland ont ouvert une souscription pour venir en aide aux victimes et leur procurer des vêtements. La compagnie loge et nourrit à ses frais les passagers, et doit les envoyer à leur destination respective.

Une question de véridité.

Dans un article sur la commission financière et sur certaines révélations que ses recherches ont produites au grand jour, nous avons dit que le *Moniteur* avait reçu \$30,185,625 sur un compte de \$900,000 présenté en 1856, et cela sur l'autorisation ou le certificat de M. Morin, le 14 janvier 1860. Nous avons publié le texte même du certificat.

Le *Moniteur* du mardi affirmait à la date mentionnée plus haut, M. Morin n'était pas sollicité en question, qu'il n'a pu donner le certificat en question, et que, par conséquent, aucune responsabilité ne pèse sur lui.

Pour toute réponse à ces dénégations et à ces assertions, nous allons laisser parler les documents authentiques eux-mêmes.

Le 16 novembre dernier, M. Thomas Ross, comptable des contingents, comparait devant la commission financière, et la question suivante lui fut posée:

« Question 1440. — Nos deux mandats en compte y relatif par les propriétaires de la *Mitche* pour deux années qui paraissent avoir été inscrites en 1856, et pour lesquelles \$900,000 sont chargés; \$10 sont entrés comme ayant été payés à compte, mais sans date; et le 14 janvier 1860, \$20 ont été payés comme balance. Avez-vous quelque certificat autorisant le paiement de la part du département ou des départements d'où les annuements question sont émanés? »

« Réponse. — Les \$10 que l'on dit avoir été payés ne l'ont pas été par moi.

« J'ai payé les \$80 sur l'autorité de l'hon. M. Morin, alors sollicité-général pour le Bas-Canada, dont le certificat se lit comme suit: « Je certifie que les annuements ci-dessus mentionnés ont été publiés dans le *Moniteur* Québec le 14 janvier 1860. J'ai chargé les \$90 aux contingents du bureau d'Agriculture, le compte ayant été fait au nom de ce département, mais il n'y a aucun certificat ni aucune autorisation venant du bureau. »

M. Evelyn Campbell, secrétaire temporaire du bureau d'Agriculture, a comparu devant la même commission, et il lui a été demandé:

« Question 1442. Un compte vous est montré venant des propriétaires de la *Mitche*, se montant à \$90, pour annuements, relatifs au chemin d'Orpégon, et au fonds d'amélioration du Haut-Canada.

« Cette somme est chargée au bureau d'Agriculture.

« Avez-vous connaissance de l'autorité en vertu de laquelle ces annuements ont été publiés, et le compte payé? »

« Réponse. Je n'en ai aucune. »

Elections municipales.

La votation pour les divers quartiers où il y a contestation est commencée depuis mardi. La votation, cette année, malgré la chaleur de la température, se poursuit avec un grand zèle. Il n'y a eu que dans le quartier St-Laurent où la lutte s'est vive entre les deux candidats: MM. Rolland et Bowie. Mais il est clair que les élections municipales s'éveillent plus maintenant aucun intérêt chez nos concitoyens. Il y a bien encore quelques vestiges de cabale, et là, mais l'indifférence est généralement à l'ordre du jour pour ce qui touche de près ou de loin aux affaires municipales. Les intéressés pourraient plus tard regretter amèrement leur apathie d'aujourd'hui. Car il ne faut pas se le cacher, l'extension que prend notre ville et l'importance toujours croissante de ses transactions que notre conseil de ville est appelé à régler exigent que des citoyens marquant et jouissant d'une haute réputation administrative soient élevés aux honneurs civiques.

Voici le nombre de voix enregistrées dans

Table with 3 columns: Quartiers, 2d. Jour, Total. Rows include Centre, Ouest, St-Anne, St-Laurent, St-Louis, and Total des voix enregistrées.

Les élections dans les quartiers Est, St-Antoine, St-Jacques et Ste-Marie ont eu lieu par acclamation.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

(Dépêches télégraphiques du Pays.)

Europe.

New-York, 24 février.

Le vapeur *Held*, parti de Liverpool, le 9, et ayant fait escale à Queenstown le 10, est arrivé dans ce port à dix heures ce matin.

Les nouvelles apportées par cet arrivage sont de trois jours plus récentes.

Les députés du Parlement n'ont eu jusqu'à présent aucune importance. Lord Palmerston dit que le gouvernement avait fait des propositions à l'Assemblée à la France à propos de la production du duc d'Angoulême qui place le Schleswig et le Holstein sous leur protection. La Prusse avait désapprouvé l'attitude prise par son représentant vis-à-vis de l'Assemblée et avait déclaré que le duc d'Angoulême ne serait pas le maître de la diète germanique. La Prusse déclarait positivement en outre qu'elle respecterait l'intégrité du Danemark.

Le traité de la retraite des danois du Schleswig, de leur évacuation de Danevirke, ainsi que celle de la destruction des fortifications de Malmö, est pleinement confirmé.

Les allemands poursuivent les danois jusqu'à Teubenberg; ces derniers abandonnent cette place et retraitent vers Dieppe. Plusieurs engagements ont eu lieu, avec des pertes considérables des deux côtés. Les allemands, après certaines victoires, ont fait un butin considérable et pris un grand nombre de prisonniers. L'occupation du Schleswig par les danois a probablement vu ces derniers jours. On affirme que les forces danoises ont été vaincues par les danois à Teubenberg et que certains d'entre eux ont opposé une résistance formidable à Dieppe, où elles sont supportées par la flotte, et où elles peuvent s'assurer d'une forte position.

Une grande excitation régnait à Copenhague en conséquence de la retraite de l'armée danoise. Le général de Meza, le commandant en chef des troupes danoises, ainsi que son chef d'état-major ont été rappelés à une séance extraordinaire des chambres danoises, le président du conseil a déclaré que le roi n'était pour rien dans la retraite de l'armée danoise et que la conduite du général de Meza était irréprochable.

Le roi Frédéric a été proclamé souverain dans plusieurs localités du Schleswig. On dit que le gouvernement russe a découvert à Varsovie les archives du gouvernement national polonais.

Le marché agricole était agité et variait en conséquence de l'incertitude qui régnait dans les cercles politiques.

Dernières Nouvelles.

transmises par le Télégraphe à Queenstown.

Londres, 10 février.

La rumeur d'une révolution dans Copenhague est démentie.

Les Prussiens ont occupé Teubenberg. Les pertes attribuées dans cette localité s'élevaient à 1,100. Il est remarqué que les danois ont été à Dieppe, mais les détails sur ce mouvement manquent.

Une proclamation du maréchal Wrangel annonçait la nomination du baron Fieditz comme commandant en chef de la Prusse dans le Schleswig. Il était chargé de surveiller les opérations militaires et de diriger les démonstrations antipolitiques à la politique de l'Autriche et de la Prusse, ainsi que toute tentative d'établir toute autre souveraineté dans le Schleswig.

Le roi Frédéric a été proclamé souverain dans plusieurs localités du Schleswig. On dit que le gouvernement russe a découvert à Varsovie les archives du gouvernement national polonais.

Le marché agricole était agité et variait en conséquence de l'incertitude qui régnait dans les cercles politiques.

VIENNE, 9 février.

À une assemblée des ministres, qui eut lieu sous la présidence de l'empereur, des résolutions importantes ont été adoptées déclarant que le protocole de Londres ne peut plus être considéré par l'Autriche comme base de négociations entre les grandes puissances.

LONDRES, 9 février.

Le correspondant viennois du *Times* dit que le gouvernement autrichien est mécontent de la tournure que les événements ont pris dans le Schleswig, et il croit que l'Autriche ne consentira pas à repasser la frontière nord de ce duché.

HAMBURG, 9 février.

Des rapports officiels disent que les Prussiens marchent sur Dieppe et on ajoute qu'ils se sont rencontrés récemment avec ceux qui n'est défendue que par une petite force danoise, et que le corps principal de l'armée prussienne a été jeté sur Apenrade afin de couper la retraite des danois dans le Gulland. Les routes sont encombrées par les pièces d'artillerie que les chevaux épuisés n'ont pu tirer plus loin. On rapporte que l'armée danoise est dans un état complet de dissolution.

Un engagement a eu lieu, le 6, dans les environs de Hald, depuis l'armée austro-prussienne était sortie victorieuse. Dans l'engagement près de Oversee et dans celui de Teubenberg, il y a eu beaucoup de morts et de blessés; un seul régiment autrichien a perdu 17 officiers et 109 soldats.

Un dépêche de Berlin du date du 9 février, dit que 1,000 personnes ont été arrêtées à Varsovie et elle confirme la nouvelle que les archives du gouvernement national sont tombées entre les mains du gouvernement russe.

SANDY-HOOK, 24 février.

Le vapeur *City of London*, parti de Liverpool le 15, et ayant fait escale à Queenstown le 11, est arrivé.

Les nouvelles qu'il apporte sont d'une journée plus récentes que celles de l'*Held*. (Le télégraphe, à 4 heures ce matin, n'avait pas encore transmis le bulletin télégraphique que porte ce steamer.—Note Ed.)

CORRESPONDANCES.

Montréal, 23 février 1864.

M. le Rédacteur,

défigurer aussi audacieusement un fait aussi connu et aussi expliqué est certainement capable de tout, mais de tout, suivant l'expression de Napoléon à propos de son géolier.

D'abord, ce n'est pas en 1816 que M. Papineau fut élu orateur de la Chambre, c'est en janvier 1815. M. Panet vint d'être nommé au conseil législatif.

Par qui M. Papineau fut-il élu orateur de l'Assemblée? Ce ne fut certainement pas par le gouvernement d'alors! Il fut élu orateur par une grande majorité d'une chambre libre. Le reproche d'avoir abandonné ses amis est donc un mensonge aussi prémédité que possible.

C'est encore un mensonge aussi prémédité que grossier que de dire que le gouvernement lui offrit un salaire. Le salaire qu'il reçut comme orateur lui était dû pour son offre de servir le gouvernement sans suite du choix de la chambre. Le salaire était affecté non à M. Papineau mais à l'orateur.

Ces idées sont bien assez simples pour être passées par l'esprit de M. Cauchon, mais ce n'y peut entrer, c'est une notion d'honneur de véridité. Ce que je viens de dire, M. Cauchon, le sait comme moi, mais il est dans sa nature de calomnier comme dans celle des autres hommes de respirer.

Puis le calomniateur ajoute que ce salaire lui resta jusqu'en 1837.

M. Papineau est sans doute resté orateur de 1815 à 1837, sans pendant les deux années qui suivirent son voyage d'Angleterre. Un homme honnête aurait dit que M. Papineau fut réélu orateur pendant cette longue période, mais il était plus commode au calomniateur de faire croire aux gens crédules ou aux ignorants que M. Papineau était le salarié du gouvernement.

M. Papineau se débarrassa de M. Vallières.

M. Papineau avait été envoyé en Angleterre avec M. Nelson, en 1822, pour faire avorter l'unique projet de l'Union, ce à quoi ils réussirent, porteurs qu'ils étaient d'une adresse couverte de 90,000 signatures.

Les élections eurent lieu en juin et juillet 1824. A la session suivante, M. Papineau fut élu orateur, et il se débarrassa si peu de M. Vallières que celui-ci fut son concurrent au siège de l'orateur, en novembre 1827, où 5 membres seulement votèrent pour lui et 39 pour M. Papineau.

Celui-ci ne pouvait donc goûter sentir le besoin de se débarrasser d'un homme qui, malgré son immense talent, était resté dans une aussi égarante minorité. Au reste, la cause en était que M. Papineau était la personnification de la résistance à la tyrannie, pendant que M. Vallières lui faisait trop souvent les yeux les plus tendres.

M. Papineau n'aurait jamais à M. Vallières de porter son salaire de juge à 4900 st., puisque c'était l'exécutif qui fixait les salaires et non l'orateur de la chambre qui était le chef de l'opposition bas-canadienne au despotisme du bureau colonial. Ceci est un mensonge de M. Cauchon, qui confond les événements et les dates avec une si complète ignorance. Si ce n'est pas de l'ignorance et si la tête est exempte de blâme que devient le cœur? (si toute fois il en existe.)

En 1820, M. Papineau fit un discours tout imprégné de dévouement à la cause d'Angleterre.

En 1820, M. Papineau vengea la population canadienne des odieuses accusations d'esprit révolutionnaire que lançait contre elle le brutal Craig et le misérable Ryland depuis dix ans, sans relâche et sans cesse.

Le tyranne empuché mentait alors comme le tyranne pillard et transigeait ment aujourd'hui.

C'est en 1820 que M. Papineau fut nommé membre du conseil exécutif, situation qu'il refusa parce qu'il comprit qu'on l'y nommait pour le nuire. On l'eût fait sortir de la chambre où il rendait de grands services, et en le mettant seul au conseil exécutif on lui fait les mains complètement.

Que M. Papineau ait fait en 1826 l'éloge du gouverneur Burton, cela est du dernier naturel, car un gouverneur honnête et conciliant était le *bon sens* de l'époque.

Mais en 1826, dit le calomniateur, il avait changé de drapeau! Comment cela et que s'était-il passé? D'abord faire l'éloge d'un homme n'est pas changer de drapeau parce que cela ne comporte nullement pour les gens de bon sens l'abandon de ses principes.

Mais pourquoi M. Papineau montrait en 1827 des idées à la résistance.

M. Papineau est élu orateur à la session de 1827, en novembre, contre M. Vallières proposé par M. Ogden, le bourreau de '37, et soutenu par Lord Dalhousie; ce qui, malgré cela, on prétend à cause de cela, n'obtint que cinq votes.

Le gouverneur, irrité de cette défaite, refuse de sanctionner l'élection de M. Papineau et commet l'impertinence aussi bien que la violation des privilèges de la Chambre de lui enjoindre de se choisir un autre orateur et de le soumettre à son approbation le lendemain.

La Chambre, sur motion de M. Cuvillier, minuit l'élection de son président, et demanda au gouverneur quand il la recevra.

Lord Dalhousie fit réponse qu'il ne pouvait recevoir la Chambre sans avoir ratifié le choix de son orateur et le soir même prorogé le parlement.

De là, mécontentement universel dans le pays, agitation, assemblées publiques, notamment celle tenue à Montréal sous la présidence de M. Jules Quesnel.

Le gouverneur voulait égarer le libéralisme qui voulait vivre, et M. Cauchon jette aujourd'hui de la boue à la plus illustre personnification du libéralisme canadien. A chacun son rôle suivant sa nature et ses instincts.

Mais M. Papineau compromettait les intérêts du pays.

Comment les compromettait-il plus que les illustres associés qui le soutenaient avec unanimité; les Vigor, les Neilson, les Québec, les Bédard et tant d'autres auxquels le calomniateur ne dit rien?

Mais voici qui est mieux. Le généreux M. Cauchon, qui a fait de si grands dons dans sa vie, et qui n'a jamais, Dieu me pardonne, ni devant de cheminée, ni rideaux de damas; qui n'a pas inondé les bureaux publics d'impressions inutiles; qui n'a jamais dansé dans des salles de bal dont les matériaux lui étaient fournis par les fées; qui n'a pas nommé M. Killaly pour ratifier une tentative de vol de \$800,000; et qui n'a jamais vu non plus (si on en croit un ou dit extraordinairement accredité) les députés en banque pousser à son crédit comme les champions d'un jeu, le généreux M. Cauchon dont le principal talent consiste à faire de si curieuses collections de bric-à-brac qu'il admire comme musée d'artiste, affirme:

« Que l'on trouverait difficilement, pendant les 30 années de la vie publique de M. Papineau un seul trait généreux, un seul don fait pour un objet public ou pour venir au secours d'une infortune locale ou nationale. »

Je connais quelqu'un qui sera prêt, peut-être plutôt que M. Cauchon ne le pense, à faire le dénombrement—qui sera peut-être plus long que le public ne le pense—des générosités que M. Cauchon a su faire à son illustre collègue chaque fois qu'il a eu occasion d'exercer son talent bien connu d'administrateur. Attendons donc les révélations de l'histoire. Attendons qu'elle nous montre M. Cauchon en déshabillé. Même pour un vrai grand homme, il est quelquefois assez surpris en robe de chambre, lorsqu'on vient à son secours d'un homme qui n'est autre que notre hémisphère pour entreprendre une expression venue directement en poste de Paris.

Mais voici que M. Cauchon se décide à passer finement par dessus les événements de 1837! Cela se conçoit quand on se reporte aux calomnies enragées à l'adresse de M. Papineau, dont lui et ses pareils ont été si victorieusement convaincus en '48. Passons donc aussi à la suite de M. Cauchon et arrêtons-nous à son habile et surout adroit allusion au séjour de M. Papineau à Paris.

Puisqu'il a l'air de l'ignorer (et d'ailleurs avec un pareil honneur, on peut presque juger qu'il le sait parfaitement) et dit le contraire par suite de ses irrésistibles instincts je lui apprendrai que M. Papineau est resté six ans (et non huit) dans cette capitale du monde civilisé, et qu'il y a laissé les médailles d'or et d'argent de la Légion d'honneur, sans compter un honneur qu'il n'a jamais su flatter d'avoir eues par sa supériorité d'intelligence et de manières. On ne pouvait être plus cordialement reçu, plus sympathiquement estimé et admiré par les sociétés sociales, politiques et littéraires du temps que M. Papineau l'a été à Paris.

Il y a laissé la réputation de l'homme le plus éminent qui soit encore allé de ce pays dans l'ancien-monde.

Examinons maintenant l'effet qu'a produit celui qui forme l'extrémité opposée de l'échelle.

Il prit un jour envie à M. Cauchon d'aller promener sa noble décline et sa tournure distinguée, (sans oublier la vaste et orgueilleuse pèlerine qui ombre si amoureuxment son illustre poitrine sous laquelle bat un cœur si héroïque) dans les carrefours de Paris, une certaine soirée.

Or, qu'il arrivât? Les lettres pleuvaient en Canada de la part de ceux qui avaient le malheur d'avoir le moindre contact avec lui.

« Nous vous en supplions, » disait une de ces lettres, « nous vous en conjurons pour l'amour de Dieu et votre réputation nationale, ne vous envoyez plus de gens qui ne sachent ni marcher, ni s'asseoir, ni se tenir debout, ni se présenter, ni saluer, ni entrer dans un salon, ni en sortir, ni regarder une dame, ni parler bon ton, ni s'habiller, ni manier leur couteau ou leur fourchette, ni porter un verre à leur bouche, et qui enfin ne mangent pas à la manière ordinaire de l'espèce humaine. »

Une autre disait: « Voyons, franchement, vous nous avez envoyés le *premier ministre* de votre hémisphère! Gardez donc un peu mieux ceux-ci chez vous! L'échantillon que j'ai vu avant-hier peut être dit sur tout un pays et compromettre toute une race! Reprenez-le s'il vous plaît, et vite! »

Enfin, un français distingué, qui est venu en Canada et qui, sans l'avoir rencontré, avait entendu parler d'un certain archétype de la vulgarité incurable et hargneuse, me disait:

« Ah! pour celui-là, c'est Potourcaugne en nature, en chair et en os, de la pointe des deux cheveux à la plante des pieds. »

Je souciais maintenant en toute déférence la question suivante à M. Cauchon: « Quand on a laissé de pareils souvenirs à l'étranger, (sans parler de ceux qu'on a rapportés) convient-il bien de jeter la pierre à autrui? »

M. Papineau, à son retour, n'approuva pas plus le ministère Viger qu'il n'approuva subtilement le ministère Lafontaine, quand celui-ci inaugura cette politique à plat-vent de « vous êtes un gouvernement juste et fort » qui devait fatalement aboutir au tyranne déshérité de M. Cartier, de M. Cauchon, et de toute la sainte confrérie du pillage; quand surtout il permit à ses serbes de chanter à l'unisson que L'UNION NOUS AVAIT SAUVÉS!

Mais on lui a payés 44,000 \$!

Quand les lui a-t-on payés? En '48, c'est-à-dire, douze, treize, quatorze, quinze et seize ans après la création de la dette! Et encore, on n'a pas payé tout ce qui était dû! Encore, on n'a pas payé tout ce qui était dû!

Parce que de 1832 à 1837, pendant cinq ans, M. Papineau refusa, quoique son salaire comme Orateur constituait alors à peu près son seul revenu, de toucher aucune partie de ce salaire, parce qu'il ne voulait le recevoir qu'avec la sanction de la Chambre, et non de l'exécutif qui n'avait pas le droit de prendre sans vote de l'Assemblée les deniers publics! Il fut le seul de ceux qui alors recevaient un salaire qui refusa de toucher le sien par respect pour les principes constitutionnels! Voilà l'homme que M. Cauchon prétend n'avoir jamais fait un acte généreux!

Que l'on compare ce refus de M. Papineau de recevoir ce qui lui était dû avec les jobs-Cauchon pour impressions, annonces et jour de l'été, et l'on verra ce qu'il a fallu d'impertinente obtusité pour parler de ces choses.

Eh bien, on a payé £4,300 à M. Papineau et la province resta sa débitrice d'une année de salaire comme orateur, car on lui a payé quatre années et on lui en devait cinq! Le plus illustre défenseur du pays n'est pas encore intégralement payé et nous de ses calomniateurs ont fait de belles fortunes à l'ennemi du public!

M. Cartier et M. Gall trouvaient bien le moyen de prêter dans une seule année deux ou trois millions au Grand-Tronc, qui redoutait encore près d'un demi-million, mais on

